

Mairie de Bégard
Rue de la Résistance
BP4 22140 Bégard

02 96 45 20 19
mairie@begard.bzh
www.begard.bzh

Bégard, le

**ARRÊTÉ PROVISOIRE RÉGLEMENTANT LA
CIRCULATION ET LE STATIONNEMENT PORZH KOZH
DU 16 AU 27 MARS 2026
DE 09 H 00 à 17 H 00**

SG/RM 30 – 02/26

Le maire de Bégard,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le code pénal,
Vu le code de la route,

Considérant que pour des raisons de sécurité, il s'avère nécessaire de réglementer la circulation et le stationnement, Porzh Kozh afin de permettre des travaux sur le réseau télécom,

ARRETE

ARTICLE 1 : La circulation sera régulée au moyen de panneaux AK 5 + B15/C18, Porzh Kozh de 9 heures à 17 heures, du 16 au 27 mars 2026, à l'avancement des travaux.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit dans l'emprise délimitée par les panneaux B15/C18.

ARTICLE 3 : L'entreprise Constructel de Plerneuf, qui réalise ces travaux pour le compte de Orange, est chargée de la matérialisation du présent arrêté.

ARTICLE 4 : Monsieur l'officier de police municipale de Bégard est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera faite à :

- Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie de Bégard,
- Monsieur le Commandant du centre d'incendie et de secours de Bégard,
- GPA,
- Constructel.

Le Maire

Vincent CLECH

